



**ÉCOLE DU PLATEAU**  
**145, rue de l'Atmosphère**  
**Gatineau (Québec) J9A 3G3**  
**Téléphone: (819) 772-2694**  
**Télécopieur: (819) 772-8056**

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
École du Plateau - 008

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du jeudi 18 décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 18 Décembre 2014 du Conseil d'établissement de l'école du Plateau, au salon du personnel, 145 rue de l'Atmosphère, Gatineau (Québec), à 18h00.

**1. Introduction**

1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Présents :

Michael Barbadakis	Président, Parent-membre
Antoine Gomis	Parent-membre
Sylvie St-Pierre	Parent-membre
Julie Groulx	Parent-membre
Caroline Petit-Turcotte	Parent-membre
Marie-Pierre Léger	Enseignante-membre
Louise Marchand	Enseignante-membre
Julie Villeneuve	Enseignante-membre
Sébastien Vézina	Secrétaire, personnel de soutien-membre
Yann Boutheiller	Représentant du service de garde-membre
Nathalie Villeneuve	Commissaire de l'école, non-membre
Éric Rouleau	Responsable école
Chantale Gagné	Directrice adjointe, non-membre

Mickaël Barbadakis  
**Président**

Sébastien Vézina  
**Secrétaire**

Serge Guitard  
**Directeur**

Absents :

Natacha Mustaikis	Parent-membre, représentante EHDAA
Christian Castonguay	Enseignante-membre
Jacinthe Gauthier	Représentante de OPP, non-membre
Serge Guitard	Directeur, non-membre

Le président constate qu'il y a quorum.

### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour. (CE-09-14-15)

La lecture de l'ordre du jour est faite par M. Barbadakis et Mme St-Pierre adopte le document. (unanime)

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 21 octobre 2014. (CE-10-14-15)

Mme Caroline Petit-Turcotte souligne que son nom n'apparaît pas dans les présences du procès-verbal (P.V.) du mardi 21 octobre 2014. Son nom sera donc rajouté au P.V. du 21 octobre 2014. Adopté par Mme Caroline Petit-Turcotte. (unanime)

### 1.4 Suivis au procès-verbal du 21 octobre 2014.

Le suivi concernait la nomination d'un membre de la communauté au sein du conseil d'établissement. Puisque ce sujet concerne le point suivant, le président passe immédiatement au point 1.5.

### 1.5 Nomination d'un membre de la communauté.

Aucun membre de la communauté n'est présent au moment de la réunion. Le point est remis à la prochaine réunion qui aura lieu le **jeudi 26 février 2015**.

## **2. Intervention du public.**

Aucune intervention n'a été demandée.

Mickael Barbadakis  
**Président**

Sébastien Vézina  
**Secrétaire**

Serge Guitard  
**Directeur**

### **3. Mot de la direction.**

Mme Chantale Gagné remercie l'ensemble des personnes présentes et souhaite un bon temps des fêtes à tous.

### **4. Mots des invités.**

#### 4.1 Période d'intervention de l'OPP du Plateau.

Mme Jacinthe Gauthier, représentante de l'OPP est absente.

#### 4.2 Mot de la commissaire.

Mme Nathalie Villeneuve commente son assermentation qui a eu lieu le 12 novembre dernier. Elle parle également du sujet des fusions des 4 commissions scolaires (C.S.) francophones de l'Outaouais. Sur ce point, elle mentionne que le gouvernement souhaite avoir une seule C.S. pour l'ensemble de la région. Trois des quatre C.S. ont fait une contre-proposition en demandant qu'il y ait deux commissions scolaires pour l'Outaouais. La C.S. des Haut-Bois serait fusionnée avec la CSPO et la commission scolaire au Cœur-des-Vallées serait fusionnée avec la C.S. des Draveurs. Seule la commission scolaire au Cœur-des-Vallées serait en faveur d'une commission scolaire unique. Madame la commissaire soutient cependant que rien n'est décidé pour l'instant et que plus de détails seraient disponibles au printemps.

### **5. Mot du président.**

M. Barbadakis souhaite un joyeux temps des fêtes et une bonne année à tous les gens présents.

#### 5.1 États financiers de la campagne de financement (info)

M. Éric Rouleau prend la parole. Il parle de la campagne de financement; c'est-à-dire la vente d'agrumes. L'objectif fixé était de 7 000\$. L'école a amassé un total de 6 988,35\$. M. Rouleau souligne qu'il y a une baisse des ventes relativement à l'an dernier.

Mickaël Barbadakis  
**Président**

Sébastien Vézina  
**Secrétaire**

Serge Guitard  
**Directeur**

## **6. Dossiers décisions.**

### 6.1 Semaine de relâche- Service de garde (approbation) (CE-11-14-15)

M. Yann Bouteiller prend la parole. Il explique que le Service de garde (SDG) sera fermé tout au long de la semaine de relâche. **Cette information sera mise dans l'info-parents du mois de février.** M. Sébastien Vézina adopte la demande. (unanime)

### 6.2 Plan de lutte 2014-2015 (approbation) (CE-12-14-15)

Mme Groulx adopte le plan de lutte contre l'intimidation. (unanime)

### 6.3 Grille-matière 2014-2015 (approbation) (CE-13-14-15)

Le statu quo est conservé pour la grille-matière 2014-2015. Mme Groulx adopte la résolution. (unanime)

### 6.4 Aide aux devoirs (approbation) (CE-14-14-15)

Les enseignants présents mentionnent que les élèves ont déjà été ciblés pour l'aide aux devoirs. Mme St-Pierre adopte la proposition. (unanime)

### 6.5 Calendrier des séances du CÉ 2014-2015 (approbation) (CE-15-14-15)

Le président présente le calendrier aux membres du C.É. M. Sébastien Vézina adopte. (unanime)

### 6.6 Projet de terrain synthétique (approbation) (CE-16-14-15)

M. Éric Rouleau prend la parole. Il explique le projet d'un terrain synthétique qui remplacera la partie gazonnée de la cour d'école. Le projet est estimé à 45 000\$. La ville octroie un montant de 10 000\$. M. Rouleau parle d'une possibilité d'aller chercher des subventions gouvernementales pouvant aller jusqu'à 15 000\$. Il mentionne également, sans préciser le moment et les moyens, que l'école aura à faire une campagne de financement afin de combler le manque au niveau monétaire pour ce projet. M. Sébastien Vézina propose l'adoption (unanime).

Mickael Barbadakis  
**Président**

Sébastien Vézina  
**Secrétaire**

Serge Guitard  
**Directeur**

## **7. Message des représentantes/représentants.**

### 7.1 Mot du personnel enseignant.

Mme Julie Villeneuve, Mme Marie-Pierre Léger ainsi que Mme Louise Marchand souhaitent de joyeuses fêtes à toutes les personnes présentes.

### 7.2 Mot du représentant du service de garde (M. Yann Boutheiller)

M. Yann Boutheiller souhaite de joyeuses fêtes à toutes les personnes présentes.

### 7.3 Mot du représentant au comité de parents et parent-commissaire (M. Gomis)

M. Gomis nous fait part qu'une réunion extraordinaire du comité de parents aura lieu le 13 janvier afin de discuter des fusions des différentes commissions scolaires de l'Outaouais.

### 7.4 Mot de la représentante EHDAA (Mme Mustakis)

Puisque Mme. Mustakis est absente, M. Barbadakis nous lit un courriel qu'elle a fait parvenir au comité et commente certain dossier (Voir annexe 1). Également, M. Barbadakis parle du prix Rachelle Patry. Il est décidé que dès l'an prochain, le candidat de l'école pour ce prix devra être décidé à la première réunion de l'année scolaire.

## **8. Correspondance**

Aucune

## **9. Levé de la séance**

Mme Groulx propose la levée de la séance (unanime)

# Annexe

1.

Mickaël Barbadakis  
**Président**

Sébastien Vézina  
**Secrétaire**

Serge Guitard  
**Directeur**

Gatineau, le 10 décembre 2014

### **La fusion des commissions scolaires en Outaouais : un non «local» à un exercice improvisé!**

Les intentions du Ministre de l'éducation de fusionner les commissions scolaires de la région de l'Outaouais, sans justification, sans planification, sans démonstration objective, et surtout, sans aucune consultation, nous forcent à prendre la parole et à réagir fortement et négativement à cette proposition de fusion.

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), formé de parents bénévoles, reçoit le mandat, selon la loi de l'instruction publique, de donner annuellement son avis sur l'organisation des services aux élèves EHDAA et sur le cadre budgétaire qui l'accompagne pour chaque commission scolaire. C'est à ce titre que nous jugeons la proposition de fusion du ministre irrecevable. En effet, le comité n'a aucune preuve que l'offre et la nature des services éducatifs, pour les résidents du territoire de la Commission Scolaire des Portages de l'Outaouais (CSPO), resteront les mêmes après la fusion.

Chaque commission scolaire du Québec a comme importante responsabilité d'offrir des services aux enfants éprouvant des difficultés. À la CSPO, il s'agit de près de 20% des élèves du primaire et du secondaire. Parmi ceux-ci, certains complètent leur parcours scolaire dans des classes spécialisées, guidés par des enseignants et du personnel aguerris, d'autres poursuivent leur cheminement dans les classes régulières. Les directions d'école élaborent un plan d'intervention pour tous ces élèves et sont assistées dans ce processus par le personnel spécialisé de la commission scolaire. Il est important de préciser que le Ministère de l'éducation n'offre à peu près aucun support aux commissions scolaires à cet égard. Elles ont une pleine autonomie et ont développé leur mosaïque de services sur la base d'une philosophie qui leur est propre, en tenant compte à la fois des multiples besoins et caractéristiques des élèves, du milieu dans lequel évolue chaque école, de même que des importantes contraintes budgétaires. Où sont nos enfants dans la vision du Ministre?

Le Ministre Bolduc et le Premier Ministre Couillard souhaitent une décentralisation, que les services soient plus localisés. Dans cette lettre, c'est l'opinion d'un comité de locaux que nous transmettons. Y-a-t-il plus «local» que des parents d'enfants qui fréquentent l'école, et qui, en dépit d'un horaire drôlement chargé, participent à l'échafaudage des services éducatifs aux élèves ayant un cheminement particulier? Cette semaine, des parents représentant toutes les écoles de la CSPO ont affirmé à l'unanimité que le gouvernement devait revenir sur sa décision de fusionner les commissions scolaires de l'Outaouais et, par le fait même, de démanteler la CSPO. La CSPO a, au cours des années, élaboré une vision qui lui est propre, a décidé de préserver et de prioriser les services aux élèves, a développé des programmes d'intervention et des classes adaptées en ce sens, et a fait la démonstration qu'une commission scolaire pouvait pleinement assumer cette importante mission éducative. En tant que parents de ces élèves, nous savons qu'il y a encore énormément à faire, que les besoins sont encore plus importants que ce que peut offrir en services la commission scolaire et le personnel. Cependant, nous sommes là pour en faire le rappel constant à la direction de la commission scolaire. En retour, celle-ci a su reconnaître les besoins de nos enfants et la nécessité de leur fournir un accompagnement de qualité.

**Mickaël Barbadakis**  
**Président**

**Sébastien Vézina**  
**Secrétaire**

**Serge Guitard**  
**Directeur**

Après la fusion, qu'advient-il des services aux élèves EHDAA? Est-ce que nos classes spécialisées seront préservées? Lesquelles? Combien? Est-ce que les services professionnels seront toujours en place pour tous les élèves? Est-ce que les budgets seront maintenus? Est-ce que des élèves, déjà fragilisés, devront changer d'école? Sérieusement, comment peut-on candidement prétendre pouvoir fusionner des philosophies diverses tout en maintenant les services aux élèves? Les réponses creuses émanant du Ministère de l'Éducation n'ont rien de rassurantes et sont totalement inacceptables.

Pour le bien-être de nos enfants et de leur éducation, le comité consultatif EHDAA de la CSPO désapprouve à l'unanimité la proposition d'une fusion sans fondement. Si le Ministre ne peut même pas évaluer les montants épargnés suite à cet exercice, comment peut-il estimer l'impact de tels changements sur le parcours scolaire de nos enfants? Cela lui est-il même venu à l'esprit? Nous en doutons grandement!

Sylvain Gagnon, président

Comité consultatif des services aux élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission Scolaire des Portages de l'Outaouais

Mickaël Barbadakis  
**Président**

Sébastien Vézina  
**Secrétaire**

Serge Guitard  
**Directeur**